



Maisons-Alfort, le 9 juillet 2008

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de changement de nom
de la préparation phytopharmaceutique
BASATOP SG, n° AMM 2070163 en
ERBATOP**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 23/06/2008 d'un dossier, déposé par TOP S.A., relatif à une demande de changement de nom de la préparation BASATOP SG en ERBATOP.

Considérant que la préparation ERBATOP est déclarée identique au produit BASATOP SG, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 2070163, est en cours de validité jusqu'au 31/12/2016 ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour ERBATOP est bien identique à celle déclarée pour BASATOP SG ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande de changement de nom de la préparation BASATOP SG en ERBATOP, présentée par TOP S.A. ; la mise sur le marché de ERBATOP doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit BASATOP SG.

En application de l'article R.253-17 du code rural, l'Afssa recommande que toute décision d'autorisation de mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques soit assortie de l'obligation, pour son détenteur, de fournir annuellement les données chiffrées précises sur les quantités de produit mises sur le marché en France et que ces données, qui fourniraient des éléments utiles à toute évaluation ultérieure de ce produit, soient transmises à l'Afssa.

Pascale BRIAND